



MAIRIE
SAINT MARTIAL
TÉL : 04 67 81 30 82
09 61 50 57 48

EMAIL :
mairiedestmartial@wanadoo.fr

SITE INTERNET :
saint-martial-gard.fr

Le site internet est
régulièrement mis à jour,
vous y trouverez les
dernières actualités et
comptes rendus divers.

N'hésitez pas à nous faire
parvenir vos articles.

Sommaire

Le mot du maire
page 1

**Courrier du
SYMOMA**
page 2

Tri des déchets
page 4

**Conseil municipal
13 novembre 2020**
page 8

**Conseil municipal
18 décembre 2020**
page 11



Année 2021 - n°1

Date de parution : Janvier 2021

Le mot du maire :

Voici la mouture du 1^{er} bulletin communal de cette année 2021, nous avons réussi à tenir le rythme afin de vous informer régulièrement des décisions prises par le conseil municipal.

Vous y trouverez les comptes rendus des conseils municipaux des 13 novembre et 18 décembre ainsi que diverses informations.

L'évènement marquant pour cette année est le lancement des travaux du centre du village. Malgré les difficultés liées à la pandémie, le retard pris au début de ces travaux a été vite rattrapé grâce à la compétence des ouvriers qui installent les pavés. Ces derniers ont travaillé inlassablement, même sous la pluie et parfois à la lueur des candélabres. Le chantier rouvrira début janvier.

Consciente de la gêne occasionnée par ce chantier, j'en profite pour remercier les riverains pour leur patience et leur compréhension.

À ce projet nous avons cru bon de rajouter une tranche de travaux dans la rue des Barrys, en refaisant les escaliers, plus tard un béton désactivé viendra réparer les dégâts de réfection des réseaux d'assainissement.

Les pluies du 19 septembre ont généré des travaux supplémentaires et urgents, en particulier le mur de soutènement du jeu de boules, ce qui n'était pas prévu au programme initial, et avec le réchauffement climatique nous risquons de plus en plus d'être confrontés à ce genre de problème. Pour cela, l'État, le Département, la Région ont rapidement débloqué des fonds pour les communes et déjà des acomptes sont versés. C'est une prise en charge de près de 80 % qui nous est offerte.

Chaque fois que cela est possible, nous sollicitons les aides proposées, ainsi dans le cadre du plan de relance de l'État, un nouveau dossier sera déposé en janvier 2021 pour la pose de panneaux solaires sur le toit de la salle socioculturelle afin de réduire la dépense en consommation électrique.

Vous aussi, en tant que particuliers, êtes peut-être éligibles à des aides dans le cas de rénovation de toitures ou d'isolement, renseignez-vous en mairie. Les dossiers de demandes sont à déposer auprès de la communauté de communes des Cévennes gangeoises et suménoises.

Vous pourrez prendre connaissance d'une lettre du président du Symtoma, organisme qui gère nos déchets, nous alertant sur le fait que sans effort de notre part pour le tri de nos déchets nous verrons notre facture « ordures ménagères » augmenter encore et encore...

Bonne lecture, je termine en vous souhaitant le meilleur pour 2021, que cette année qui s'annonce soit douce pour vous et vos proches. Restons prudents !

Françoise Jutteau



Courrier du Président du SYMTOMA aux administrés

La gestion des OM (ordures ménagères) dans notre région SUD CEVENNES est un sujet brûlant et difficile à appréhender pour l'ensemble de la population.

Vos élus_ (les délégués de chaque communauté de communes) ont en charge la collecte et le transport des déchets de quatre communautés de communes: le Pays Viganais, Causses-Aigoual-Cévennes Terres Solidaires, le Piémont Cévenol et les Cévennes Gangeoises et Suménoises. Ces communautés sont réunies en un syndicat nommé SYMTOMA (SYndicat Mixte de Traitement des Ordures et Assimilés) qui gère au final le recyclage, le transport et le traitement de nos déchets.

Cela représente 75 communes, un peu moins de 47 000 habitants sur un territoire de plus de 1500 km².

Si, jusqu'à fin 2019, vos représentants ont négocié des contrats avantageux pour le traitement de nos OM ou du moins d'un coût raisonnable, il en est tout autrement pour les années à venir. Aujourd'hui, nous subissons les effets de l'offre et de la demande, totalement déséquilibrés.

Il faut savoir que les centres d'enfouissement ou les UVE (Unités de Valorisation Énergétique) qui traitent nos déchets résiduels sont de moins en moins nombreux à avoir l'agrément. Les tarifs des dernières installations du territoire sont donc en constante augmentation, entraînant un surcoût préoccupant pour les collectivités partout en France.

En OCCITANIE, les opérateurs annoncent le doublement du tarif « traitement » pour les prochaines années. A cette augmentation s'ajoutent celles des taxes : la TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée) et la TGAP (Taxé Générale sur les Activités Polluantes). De plus, la collecte des OM sur notre vaste territoire engendre des montants de fonctionnement pour vos communautés plus lourds qu'en ville et ce malgré la mutualisation.

Même si aujourd'hui, vous réalisez des efforts conséquents en matière de tri et nous vous en remercions, nous devons revoir, encore une fois, de façon efficace et très rapidement, la gestion de nos bacs gris (déchets résiduels) et de nos bacs jaunes (matériaux recyclables). Trop de papiers ou d'emballages recyclables se retrouvent encore dans les bacs gris, aujourd'hui. Autre exemple : un tiers de notre poubelle grise est constitué de matières organiques. Cela représente 30 kg de nourriture par personne, jetés chaque année en France (source ADEME) alors que cette matière est biodégradable et donc valorisable localement.

Nous avons besoin de modifier notre comportement.

Nous devons même aller plus loin, malgré les nombreuses améliorations déjà apportées ces dernières années :

- la mise en place du tri au sein des déchèteries (ces dernières ont été modernisées et sécurisées);
- le broyage délocalisé des végétaux, transformés ainsi en ressource verte pour le jardin;
- l'utilisation des composteurs individuels, qui est un franc succès;
- la réutilisation d'objets usuels par les recycleries et les ressourceries;
- et bien d'autres solutions ... mises en œuvre par vos élus, qui au fil du temps se sont avérées judicieuses.

La réglementation française prévoit l'obligation de proposer pour quasiment chaque foyer (95%) une solution pérenne pour trier les déchets alimentaires, à l'horizon 2023. C'est demain !

Cela nécessite encore plus de composteurs, individuels, partagés et collectifs. De même, il est nécessaire de réfléchir à la gestion des déchets alimentaires des cantines, des restaurants, des EHPAD et des centres hospitaliers, en amont du bac gris, pour baisser leur poids ...

Ces obligations vont dans le bon sens, même si elles peuvent paraître contraignantes. Mais c'est le seul moyen pour contenir ou diminuer les tonnages des déchets et donc leurs coûts.

De même, la fiscalité incitative est une piste d'optimisation.

Pour ce mandat, cela résume la mission de vos élus qui seront à vos côtés pour relever ce défi.

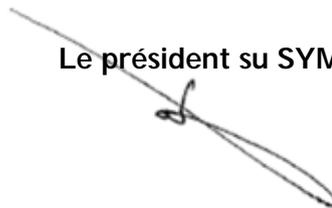
Chers habitants du Sud Cévennes,

Vous désirez un service de qualité. Vous êtes dans votre droit. Vos élus en charge de ces questions feront leur part du travail pour cela. Je m'y engage. Mais je sais également que les futures décisions qu'ils prendront ne fourniront des résultats qu'avec votre concours, votre adhésion, votre engagement dans cette voie.

Soyons fiers de vivre et travailler dans une région préservée, et riche d'un environnement exceptionnel.

Je sais pouvoir compter sur vous pour mieux gérer et mieux trier nos déchets. Il en va de notre avenir commun et surtout de celui de nos enfants.

Le président su SYMTOMA



PIERRE COMPAN

GUIDE DU TRI

EMBALLAGES vides ET PAPIERS



Pas de sacs opaques

Ne pas encastrier les produits ;
séparer les matières

Emballages en métal



Boîtes et barquettes métalliques, aérosols, et même les petits

NOUVEAU



Tous les papiers / cartonnets



Cahiers, blocs-notes, impressions, journaux, catalogues, prospectus, courriers, enveloppes, livres, boîtes et suremballages en carton, briques alimentaires

Emballages en plastique



Bouteilles et flacons, barquettes, sacs et sachets, pots, boîtes et tubes

Ne pas mettre :
aérosols dangereux (peinture, dégrissant, ...),
cadavres d'animaux.

Attention : les seringues doivent être déposées à la pharmacie, et en aucun cas dans les recyclables, car elles mettent en danger le personnel !

NON RECYCLABLES



Mettre les déchets dans des sacs fermés.



Vaisselle et tous déchets autres que des emballages

Attention :
les ampoules basse consommation et les néons ne vont ni dans les non recyclables, ni dans le verre.
Ils doivent être déposés à la déchèterie.

DECHETERIE



Déchets diffus spécifiques (dangereux), meubles, déchets électriques et électroniques, végétaux, cartons, gravats, encombrants, piles, ...

VERRE



Bocaux, pots, bouteilles d'huile alimentaire en verre, bouteilles et canettes

Ne pas mettre :
Ampoules à filament, néons,
vaisselle, miroirs et vitres

COMPOST

Pour acquérir un composteur, contacter le SYMTOMA au 04 66 77 98 29 ou à contact@symtoma.org



Fleurs, plantes fanées, cendres froides, sciures de bois, papiers, petits cartons, essuie-tout, épluchures de fruits et légumes, restes de repas, marc de café, sachets de thé, coquilles d'oeufs, pain

Eviter (risque d'odeurs) :
viande, poisson, produits laitiers

Attention : l'erreur de tri coûte cher ! Dans le doute, jetez dans les non recyclables.





Pour réduire les déchets de la poubelle grise, le SYMTOMA met des composteurs à disposition des habitants, pour la somme de 15 euros (limité à 1 par foyer).

Ces composteurs sont en plastique recyclé, et ont une contenance de 400 litres.

Si vous êtes intéressés, contactez le SYMTOMA : contact@symtoma.org ou 04 66 77 98 29.
Vous êtes un professionnel et vous souhaitez mettre en place le compostage dans vos locaux ?

Le SYMTOMA peut vous conseiller.

Contact : 04 66 77 98 29 ou contact@symtoma.org

Les déchèteries (comme la gestion globale des déchets), sont partagées entre la Communauté de Communes compétente pour l'accueil des usagers, et le SYMTOMA, compétent pour le transport et le traitement des déchets réceptionnés en déchèterie.

Adresse : Zone Industrielle des Broues - 34190 GANGES

Téléphone : 04 67 73 14 57

Horaires :

- Juillet et août : du lundi au samedi de 7h à 13h
- Reste de l'année : du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30
- Fermée les jours fériés

Réservée aux personnes résidant sur le territoire de la Communauté de Communes des Cévennes gangeoises et Suménoises.

Moins nous trions, plus nous paierons !



Vos amis canins ont du talents !

"Les incivilités":

Divagations des chiens

Malgré plusieurs messages adressés par voie d'affichage aux propriétaires de chiens, on constate de nombreuses déjections jonchant le sol.

Maintenant que la place est pavée c'est encore plus flagrant.

On aimerait vivre dans un environnement agréable, de nombreux habitants se plaignent de ces incivilités.

Par conséquent c'est le dernier rappel à l'ordre, sans améliorations, je me verrais dans l'obligation de prendre un arrêté afin de verbaliser les contrevenants.

Le Maire

Alain Combes, lors du dernier conseil nous présente un distributeur de sac à déjections.

Nous pourrions dès que les travaux seront terminés envisager la pose de ce genre d'appareil.



Nouvelle publication de l'association Le Val de l'Elbès"
En vente à l'épicerie Lou Sacou

SAINT MARTIAL (Gard)
à l'époque contemporaine
(1790-2020)



Association Le Val de l'Elbès
Pour la valorisation des patrimoines de Saint-Martial (30)

Compte rendu du conseil municipal du 13 novembre 2020

Le 13 novembre 2020 à 18h30, le conseil municipal de la commune de St Martial, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence Madame Juttau Françoise, Maire.

Étaient présents : Alain Itier, Isabelle Lecharme Roux, Yannick Gottigny, Jacques Thédenat, Jean Charles Vidal, Alain Combes, Cyril Vignal, Leonard Fanny, François Ribard, Marc Comparet

Demande de prêt à la caisse d'épargne Languedoc Roussillon n° 2020/66

Mme le maire indique qu'afin de financer les travaux « Village de Caractère », il convient de solliciter un emprunt auprès de la caisse d'épargne Languedoc Roussillon.

<i>Montant du Prêt :</i>	<i>220 000€</i>
<i>Périodicité :</i>	<i>trimestrielle</i>
<i>Échéance trimestrielle :</i>	<i>2 952.31€</i>
<i>Durée :</i>	<i>20 ans</i>
<i>Taux fixe :</i>	<i>0.71%</i>
<i>Frais de dossier :</i>	<i>30€</i>
<i>Coût du crédit :</i>	<i>16 514.42€</i>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité valide cette décision de demande de prêt et autorise Mme Le Maire à signer tout document afférant à cette demande.

J.Thédenat nous informe que ce prêt prendra le relais de deux prêts se terminant en 2021, et n'impactera en rien les finances communales.

Voté à l'unanimité

Dotation de solidarités intempéries du 19 au 20 septembre 2020

La commune de St Martial n'a pas été retenue dans le cadre des catastrophes naturelles, car aucun bien assurable n'a été déclaré pour cet évènement climatique.

La commune a été impactée sur des chemins communaux et dans le village, d'autre part la canalisation d'eau alimentant Isserviel a été mise à jour par un éboulement.

De ce fait nous avons le droit de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la dotation de solidarité.

Le programme de travaux est le suivant :

Rue des Barrys, Route communale du Bez, Route communale du cimetière (2), et adduction d'eau d'Isserviel.

Des devis ont été demandés.

Plan de financement pour la voirie

Montant HT des travaux :

Entreprise Leveque J.	Rue des Barrys	18 540€
Entreprise Pallier	Route du Bez	6 530€
Entreprise Pallier	Route du cimetière 1	9 480€
Entreprise Itier	Route du cimetière 2	7 350€

Soit un total de travaux de : 41 900€ HT TVA : 8380€ TTC : 50 280€

Aides demandées :

État 50% :	20 950€
Département Gard 15% :	6 285€
Région Occitanie 15% :	6 285€
Fonds propres 20% :	8 380€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le programme de travaux d'un montant de 41 900€ HT, sollicite les aides financières de l'État (dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par les événements climatiques), de la Région Occitanie, du Département du Gard.

Plan de financement pour les réseaux AEP du hameau d'Isserviel

Montant HT des travaux : 7 170€ TVA : 1434€ TTC : 8 604€

État 20% :	1 434€
Département du Gard 30% :	2 151€
Région Occitanie 30% :	2 151€
Fonds propres 20% :	1 434€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le programme de travaux d'un montant de 7 170€ HT, sollicite les aides financières de l'État (dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par les événements climatiques), de la Région Occitanie, du Département du Gard.

Voté à l'unanimité

Devis Saur et Canonge

Il est présenté plusieurs devis ;

Entreprise Canonge et Biallez pour l'achat d'une pompe de rechange pour le forage d'eau communal du village pour un montant de 1573.95 HT soit 1887,95 TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil jugeant l'importance d'avoir une pompe de rechange en cas de panne, vote à l'unanimité pour cet achat.

Entreprise Saur :

Fourniture d'une sonde à re-enclenchement automatique (télésurveillance) pour le disjoncteur du forage avec pose : 2990€ HT, soit 3588€ TTC.

Mme le maire est autorisée à l'unanimité à passer commande.

Entreprise Saur :

Proposition de prestations de service pour une visite de contrôle de la station de filtration 3 fois/an ; la mise en place d'un service d'astreinte et remplacement pour l'exploitation courante pendant les absences de congés.

Un exemplaire de la convention correspondant à ces services est fourni à chaque conseiller, les invitant à prendre connaissance de ce document.

Parallèlement un autre devis sera demandé à un prestataire différent et la décision sera prise ultérieurement.

Questions et informations diverses

Colis de Noël

Comme chaque année la mairie offrira un colis de Noël aux personnes âgées de plus de 75 ans de la commune, résidents permanents. Ces colis seront gérés par la commission des affaires sociales.

Stagiaire

Une demande de stage du 30/11/2020 au 11/12/2020 spécialité « entretien espaces verts » a été déposée auprès de la mairie. Ce stage est non rémunéré et se déroulera du 30/11/2020 au 11/12/2020.

Maison Ducros

Une demande est faite auprès de la mairie de faire une offre pour l'achat de la maison Ducros. Après discussions la mairie serait prête à vendre ce bâtiment au prix de 90.000€.

Poubelles au Poteau

Dans le but de solutionner le problème de dépôt d'objets en tout genre au pied des containers situé au "poteau", une visite a eu lieu sur place avec les responsables du Symptoma.

Il nous est proposé de déplacer les containers des poubelles et de ne laisser que le container à verre.

Grue de l'entreprise Thierry Bresson

Le conseil municipal après en avoir délibéré, va par courrier indiquer à M. Thierry Bresson que sa grue devra être retirée du domaine public le 31/05/2021 au plus tard.

Demande d'achat de terrain communal

Une demande d'achat d'une petite bande de terrain situé au-dessus du parking de l'entrée du village et appartenant à la mairie est faite par les époux Courtois.

Le conseil se prononce favorablement à cette demande.

Un document d'arpentage devra être réalisé à la charge du demandeur. Les modalités de cette vente seront fixées ultérieurement.

Cuve posée au bord de la RD20

Une énorme cuve a été déposée le long de la RD20 à la hauteur des Parnasses et représente un vrai désagrément visuel. Un courrier sera envoyé au propriétaire de cet objet, lui demandant de le retirer au plus vite.

Adressage

Maintenant que les plaques des noms de rues sont posées, chaque habitation doit être dotée d'un numéro.

Corinne Englebert se propose pour réaliser bénévolement ce travail.

Cette numérotation permettra une meilleure localisation et sera indispensable dans l'avenir pour pouvoir bénéficier de la fibre optique. De plus, les livraisons de colis et les interventions des services de secours en seront grandement facilitées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Compte rendu du conseil municipal du 18 décembre 2020

Vendredi 18 décembre 2020 à 18h30, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Françoise Jutteau.

Étaient présents : Fanny Leonard, Marc Comparet, Alain Itier, Jacques Thédenat, Isabelle Lecharme Roux, Yannick Gottigny, Jean Charles Vidal, Alain Combes, Cyril Vignal, François Ribard

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 11

Votants : 11

Fanny Leonard est nommée secrétaire

Appel à projets au titre du DSIL 2021 pour le financement de la rénovation énergétique des bâtiments communaux

La commune a sollicité le syndicat départemental d'électricité du Gard afin de mener une étude sur un projet d'équipement des bâtiments communaux avec des panneaux solaires afin de réduire les consommations électriques. Ce projet étant considéré comme « pilote », le syndicat a décidé à titre expérimental de financer l'étude pour l'équipement de la salle socioculturelle de panneaux solaires.

D'autre part, l'état dans le cadre du plan de relance, offre la possibilité d'aider les communes au financement de ce genre d'équipement sur des bâtiments communaux au titre de la DSIL 2021.

La commune souhaite donc pouvoir bénéficier de cette opportunité et décide de solliciter, l'état et la région Occitanie afin d'obtenir des subventions.

Plan de financement :

Salle socioculturelle : montant de l'estimatif des travaux HT : 22 318 € soit TTC :

26 781,60€

Région Occitanie	30%	6695,40 €
DSIL2021	30%	6695,40 €
Fonds propres	40%	8927,20 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide demander les aides financières auxquelles la commune peut prétendre, auprès de l'état dans le cadre du DSIL2021, et de la région Occitanie. Madame le maire est chargée de mener à bien ces demandes, et est autorisée à signer tout document afférant à ce dossier.

Demande d'aide financière à la région Occitanie pour la réfection de l'isolation et de la toiture du bâtiment dit de La Cure

Ce bâtiment abrite un logement loué par la commune, une salle de bibliothèque communale, une épicerie gérée par des bénévoles. Ces lieux sont équipés de radiateurs vieillots et la toiture est complètement à refaire. On pourrait donc en profiter pour faire l'isolation qui est actuellement inexistante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Mme Le Maire à solliciter les aides financières auprès de l'état et de la région Occitanie. Mme le Maire est autorisée à signer tout document relatif à cette demande.

Voté à l'unanimité

Demande de financement au titre du fonds de concours de la communauté de communes des Cévennes gangeoises et suménoises : travaux village de caractère

La communauté de communes offre à ses communes membres la possibilité de demander une aide financière au titre du fonds de concours mis en place par cette dernière dans la limite de 40.000 €, et ce une fois par mandat.

Il est proposé qu'une demande pourrait être déposée dans ce cadre, afin de compléter le financement des travaux du village de caractère.

Montant des travaux HT : 393 388 €

Plan de financement :

Organisme	Pourcentage	Montant de l'aide
État	16,11%	63 390 €
Région Occitanie	20,14%	79 237 €
Département du Gard	19,71%	77 542 €
Fonds de concours	10,17%	40 000 €
Fonds propres	33,87%	133 219 €
Total	100%	393,388€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de demander une aide financière d'un montant de 40.000€ au titre du fonds de concours proposé par la communauté de communes des Cévennes gangeoises et suménoises, autorise le maire à signer tout document relatif à cette demande.

Voté 11 voix pour

Prise en charge financière par la commune pour l'extension du réseau électrique afin d'alimenter deux maisons au Viala faisant l'objet d'une demande de certificat d'urbanisme opérationnel

Ce type de document sert à assurer le propriétaire avant dépôt d'un permis de construire si l'opération qu'il envisage est réalisable ou non.

Dans ce cas précis, il faut demander une extension de réseau électrique à ERDF afin d'alimenter ces bâtiments en électricité. Or, depuis le 1er janvier 2009, suite à la parution de l'arrêté du 17 juillet 2008 fixant le principe de participation des communes aux frais de raccordement électrique, les communes sont amenées à prendre en charge 60 % des frais lorsqu'une extension ou un renforcement du réseau électrique devient nécessaire pour accepter un projet de construction.

La commune doit donc décider ou non, de prendre à sa charge les frais. L'estimation des travaux s'élève à 3000€ environ.

Un débat s'installe, Mme le maire indique que permettre la rénovation de ces deux maisons à l'état de ruine et situées en plein centre du hameau est un argument qui pourrait éviter que ces dernières présentent une menace pour les passants, d'autre part que l'obtention d'un permis de faire, génèrera une taxe d'aménagement importante pour la commune qui, pourrait en partie couvrir les frais de ce raccordement.

Arrive ensuite le problème d'alimentation en eau, en effet la ressource en eau de ce hameau génère depuis longtemps un taux d'arsenic supérieur à la limite autorisée.

Peut-on sans risques alimenter de nouvelles maisons avec une eau qui est impropre à la consommation ?

Il est rappelé les diverses interventions de la mairie auprès des pouvoirs publics afin de trouver une solution à ce problème et demandant une aide de l'état pour mener à bien la résolution.

Le conseil après en avoir délibéré, se prononce pour la prise en charge financière de ce raccordement, si l'on peut obtenir l'assurance que le problème de l'eau ne nous causera pas des désagréments par la suite.

À ce sujet, il sera pris conseil auprès du Cabinet d'avocat Margall, et de l'Agence régionale de santé.

Adressage et numérotage des habitations

Chaque habitation doit être référencée dans la base nationale d'adresses et être désignée par un code « HEXACLE », seule référence pour les fournisseurs d'internet. En outre cette adresse est utile pour les services de livraison et de secours ; elle constitue un élément structurant de l'aménagement du territoire.

Dans cette optique les plaques indiquant le nom des rues ayant été préalablement installées, un projet de numérotage des maisons a été effectué par Corinne Englebort qui s'était portée volontaire pour faire avancer ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la numérotation des maisons telle que présentée sur un plan détaillé, et autorise l'engagement des démarches à effectuer afin de rendre opérationnelle cette action.

La commune prendra en charge l'achat et la pose des plaques indicatives.

Voté à l'unanimité

Plan du cimetière

Marc Comparet a réalisé un plan informatisé du cimetière ainsi qu'un répertoire des tombes, ces données pourront à tout moment être mises à jour.

Plan communal de sauvegarde

Faisant suite à l'épisode cévenol du 19 septembre 2020, de nombreuses communes voisines ont été dévastées. Afin de coordonner les actions à mener par la mairie dans un tel cas de figure, il a été décidé de mettre en place un plan communal de sauvegarde. Une première ébauche nous est présentée et il est décidé de créer un groupe de travail afin de finaliser ce document. C'est Jean Charles Vidal qui conduira ce dossier.

Risque d'incendie de forêt et obligations légales de débroussaillage

En date de 27 novembre 2020, M. Le Préfet du Gard nous rappelle que par délibération du conseil en date du 24/07/2018, la commune a inscrit la stratégie d'information des obligations légales de débroussaillage. Cependant cette action prise par la commune ne prévoit pas le contrôle et l'obligation de travaux d'office après mise en demeure.

Après en avoir délibéré, la commune va entamer les actions de contrôle de débroussaillage réglementaire.

Une information sera faite auprès des propriétaires, par la voie du bulletin communal.

Il sera organisé une réunion publique à ce sujet, dès que la situation sanitaire nous le permettra.

Pour les contrôles la commune se rapprochera du Garde intercommunal afin de trouver auprès de lui une aide dans la réalisation de ces contrôles

Point sur les travaux réalisés et à venir

1. Alain Itier, Adjoint, responsable des travaux, nous fait un point sur l'avancement des travaux dans le cadre du village caractère.
2. Derniers assainissements du village : Quelques maisons n'étaient pas ou mal raccordées au réseau communal. D'autres disposaient de tuyaux non conformes ou détériorés et ont donc été remplacés suivant les normes en vigueur. Mme le Maire rappelle que ces travaux en régie ont été réalisés par les employés communaux et représentent une économie non négligeable d'environ 60 000 € pour la commune.

Une dernière tranche sera de faire la traversée de route à hauteur du restaurant, et de refaire et de camoufler l'assainissement de la maison de M. Cyr.

3. Au Viala, nous avons rencontré des difficultés au niveau du remplissage du bassin d'alimentation en Eau communale, les employés de la mairie ont passé une semaine à réaliser une alimentation à découvert afin de continuer à assurer le service.

Une réflexion sera ouverte en 2021, à la recherche de solutions pour résoudre ce genre de problèmes et afin de sécuriser cette ressource.

Mme le maire charge la commission Eau de travailler sur ce dossier. Jacques Thédenat est chargé de ce travail aidé par d'autres membres du conseil.

4. L'information est donnée concernant les travaux sur les chemins suite aux pluies de septembre. Ces travaux de réfection de murs et de canalisations d'eau communale à Isserviel seront pris en charge en partie par l'état. Seuls les murs du chemin du cimetière et plus haut de Goutanière resteront à la charge entière de la commune.
5. Il est présenté les colis de Noël qui seront offerts aux personnes de plus de 75 ans, en résidence principale sur la commune.
6. Un point financier est dressé par Jacques Thédenat, adjoint, responsable des finances, sur les travaux du village de caractère et le calendrier du versement des subventions. Ce document est remis à chaque conseiller.

Questions diverses

- Une réclamation d'une administrée nous est parvenue concernant un terrain situé dans le cœur du village jouxtant son habitation et non entretenu par son propriétaire. Un courrier a déjà été envoyé, mais devant le peu de réactions il sera fait appel au garde afin que cette personne réalise au plus vite des travaux de sécurisation et de débroussaillage.
- Les encombrants : la commune effectue tous les deux mois le ramassage des encombrants, cela représente presque une semaine de travail pour l'employé communal.
Il faudrait inciter les administrés à trier leurs encombrants par catégorie, cartons, ferraille, bois, divers, meubles, électroménager, etc.. La réflexion est donc ouverte, toutes propositions seront les bienvenues.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h

PREMIER PROJET D'AUTOCONSOMMATION

Le dernier Bureau de la précédente mandature a décidé de lancer une étude pour réaliser une installation photovoltaïque de 9KWc en sur imposition de toiture d'un bâtiment public à Saint Martial.



PAR INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR UN BÂTIMENT PUBLIC

La particularité de cette installation consisterait à ce qu'elle contribue à pourvoir directement aux besoins de consommation d'énergie électrique de la mairie et de la salle polyvalente. Les gains résultant de la diminution de la facture d'électricité pour la commune et de la vente du surplus d'énergie produit au réseau permettraient de financer l'installation en une dizaine d'années selon l'étude d'avant-projet.

Information

Dans le cadre du **Plan communal de sauvegarde** (voir page 15), et afin d'être en mesure de pouvoir contacter chaque habitant de la commune en cas de catastrophe, la mairie lance une collecte de coordonnées.

Merci de bien vouloir nous communiquer votre numéro de téléphone ainsi que votre adresse e-mail, par le moyen qui vous conviendra le mieux :

- par téléphone au **09 61 50 57 48**
- par e-mail à mairiesaintmartial30440@orange.fr
- en passant à la mairie au heures d'ouverture (lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h00 à 11h30)

Ces données ne seront pas divulguées ni utilisées en dehors de ce cadre.

Conformément à la loi vous conservez à tout moment un droit d'accès et de rectification de ces données.

Suite à un article paru dans cette revue sur l'histoire de notre village, vous pouvez obtenir copie de l'article en mairie.

CÉVENNES
magazine

N° 2110 - Samedi 19 décembre 2020 - 1,60 euro

CÉVENNES

magazine

La revue du patrimoine

Annonces légales officielles et judiciaires dans le Gard



Les seigneurs du castrum de Saint-Martial

La compagnie des mines - 8^{ème} partie Mystérieuses capitelles 3^{ème} partie/3 Recettes cévenoles de Noël Estrassinet La BD de Sylvain Pongi

